

Salaires horaires minima

au 1er janvier 2022

Indice janvier 2021 : 107,86

Indice janvier 2022 :

Augmentation : 0,40%

Catégories professionnelles	Tension	38,00 h/sem.	38,50 h/sem.	39,00 h/sem.	40,00 h/sem.
A.1. Manœuvre	100	13,06 €	12,94 €	12,79 €	12,56 €
A.2. Manœuvre (6 mois d'anc. entreprise)	105	13,71 €	13,59 €	13,43 €	13,19 €
B.1. Manœuvre Spécialisé	111,5	14,56 €	14,43 €	14,26 €	14,00 €
B.2. Manœuvre Spécialisé (6 mois d'anc. dans la catégorie)	116,5	15,21 €	15,08 €	14,90 €	14,63 €
C. Ouvrier qualifié 2 ^{ème} classe	122,5	16,00 €	15,85 €	15,67 €	15,39 €
D. Ouvrier qualifié 1 ^{ère} classe	130	16,98 €	16,82 €	16,63 €	16,33 €
E. Ouvrier hors catégorie	140	18,28 €	18,12 €	17,91 €	17,58 €

(*) uniquement possible moyennant jours de compensation.

généralisation des 38,50 hrs/sem. dans le secteur au 01/09/2000

généralisation des 38,00 hrs/sem. dans le secteur au 01/01/2003

Depuis le 1er avril 1991, la catégorie professionnelle doit obligatoirement apparaître sur la fiche de paie.